

Règlement du jeu organisé par la société Famille Mary

ARTICLE 1

La société Famille Mary dont le siège social est Beau rivage, 49450 St André de la Marche, organise du dimanche 20 mars au dimanche 17 avril 2022 inclus », un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Le Grand Memory de l'Apiculteur ».

Le « Le Grand Memory de l'Apiculteur » sera hébergé sur la plateforme de jeu <https://www.kimpleapp.com/> . Famille Mary décline toutes responsabilités en cas d'incident technique ou moral.

ARTICLE 2

Ce jeu est ouvert à toute personne âgée de 18 ans et plus. Ne peuvent participer à ce jeu les salariés de la société organisatrice ainsi que les membres de la famille en lien direct.

ARTICLE 3

Pour participer à ce jeu, il suffit de renseigner les informations suivantes : e-mail, prénom et nom du joueur. Tout formulaire incomplet ou considéré comme suspicieux sera exclus du tirage au sort pour tenter de remporter le lot « 1 visite d'un de nos ruchers pour 4 personnes ».

Nous nous réservons la possibilité d'exploiter les adresses emails qui auront acceptés la mention « En cochant cette case, j'accepte de recevoir des communications commerciales et des newsletters de la part de Famille Mary et de ses partenaires ».

ARTICLE 4

Les Lots de ce tirage au sort sont les suivants :

- Pour tous les joueurs : 1 code promo offrant 1 grog de l'apiculteur 100g dès 25€ et le cadeau du mois offert dès 19€ d'achat à valoir sur le site www.famillemary.fr avec le code APIMEMORY22 à renseigner dans le panier lors du passage de la commande. Le code sera valable du 12 juillet au 21 août 2022, dans la limite des stocks disponibles. Famille Mary se laisse la possibilité de supprimer/changer le cadeau pendant la durée du jeu concours.
- Pour 1 gagnant tiré au sort le 10 août 2022 parmi tous les participants uniques au jeu : « 1 visite d'un de nos ruchers Famille Mary pour 4 personnes avec l'un de nos apiculteurs ». Frais de déplacement, de restauration et d'hébergement à la charge du gagnant. Famille Mary se réserve le droit de choisir la date de la visite. Famille Mary décline toute responsabilité en cas d'incidents lors de la visite.

Le gagnant sera contacté par courriel (e-mail) ou appel téléphonique par la société Famille Mary le 10 août 2022. Le gagnant devra alors choisir entre plusieurs dates et créneaux horaires. Il aura alors 3 semaines pour se manifester à compter du 10 août 2022, faute de quoi le lot serait remis en jeu à une date ultérieure.

ARTICLE 5

Les lots ne pourront en aucun cas être échangés contre leur valeur en espèce ou contre toute autre donation.

ARTICLE 6

La société Famille Mary se réserve le droit d'écourter, de proroger ou d'annuler le jeu si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

ARTICLE 7

Le Participant autorise Famille Mary et les sociétés participant à l'organisation du Jeu à mentionner son gain éventuel dans le cadre de la promotion du Jeu sur le Site ou les points de vente Famille Mary ou sur les réseaux sociaux.

ARTICLE 8

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Toutes les difficultés pratiques d'application et d'interprétation de celui-ci seront tranchées souverainement par la société organisatrice.

Famille Mary, le 11/07/2022